

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

MSA SUD CHAMPAGNE

19 JUIN 2025

MSA Sud Champagne (Aube Haute-Marne)

Adresse postale	Siège social	tél. : 03 25 30 33 33
1, avenue Maréchal Joffre	Allée Cassandre	sudchampagne.msa.fr
10000 Troyes	52000 Chaumont	X : @MSASudChampagne

L'Assemblée Générale ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne s'est tenue le **jeudi 19 juin 2025** au Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises sous la présidence de Monsieur Éric PETIT, Président de la MSA Sud Champagne. L'ordre du jour était le suivant :

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire	1
Vérification de la feuille de présence	1
Constitution du bureau.....	1
Approbation du précédent procès-verbal	1
Rapport d'activité du Directeur Général	2
Lecture et vote des résolutions.....	7
Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire	7
Ouverture Assemblée Générale électorale.....	8
Composition du Conseil d'Administration	9
Organisation du vote.....	9
Modalités pratiques du vote.....	9
Constitution des bureaux de vote	10
Présentation des candidats	11
Opérations électorales.....	12
Proclamation des résultats	12
Fin de l'Assemblée Générale Elective.....	13

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Éric PETIT salue les nombreux délégués présents aujourd'hui et présente l'organisation de l'après-midi :

- Assemblée Générale ordinaire
- Assemblée Générale électorale
- Conseil d'Administration

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire.

VERIFICATION DE LA FEUILLE DE PRESENCE

Il est constaté la participation de 110 délégués cantonaux de l'Aube et de la Haute-Marne à l'Assemblée Générale.

L'article 30 des statuts prévoyant que l'Assemblée Générale Ordinaire statue valablement dès lors que le quart des membres qui la composent est présent, le Président déclare donc l'Assemblée Générale ordinaire valablement constituée.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le Président propose de constituer le bureau de l'Assemblée en désignant 3 assesseurs, à raison d'un assesseur pour l'ensemble des délégués appartenant respectivement au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} collège (article 30 des statuts).

Sont proposés comme assesseurs :

- **Christophe MARCILLY**
au titre du 1^{er} collège
- **Jean-Michel ECOCHARD**
au titre du 2^{ème} collège
- **Frédéric MUTZ**
au titre du 3^{ème} collège

L'Assemblée Générale accepte la constitution de ce bureau.

Sur proposition du Président, Arnaud LANCHON-DUMONTIER, Directeur Général, est nommé en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2024 a été mis à la disposition de tous les délégués cantonaux sur le site internet de la MSA.

Le Président demande à l'Assemblée Générale si elle a des observations à émettre.

Aucune observation n'étant formulée ni aucun avis contraire exprimé, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR GENERAL

**Le rapport d'activité 2024 a été présenté par Arnaud LANCHON-DUMONTIER,
Directeur Général (voir annexe n°1)**

Bonjour à toutes et à tous

Tout d'abord permettez-moi de vous adresser au nom de l'équipe de direction et de l'ensemble des salariés de la MSA Sud Champagne toutes mes félicitations pour votre élection en tant que délégué. Nous aurons à cœur à vous accompagner au mieux dans cette mission, notamment en vous mettant à disposition toutes les informations nécessaires à l'exercice de votre mandat et cela commence par cette présentation du rapport d'activité 2024.

Les actions menées sur nos deux départements de l'Aube et de la Haute Marne sont nombreuses et je ne pourrai pas être exhaustifs.

Lors de la préparation de cette présentation avec les équipes, il nous a semblé important de faire le zoom sur des actions phares en sachant que vous verrez à l'écran un certain nombre de chiffres que je ne commenterai pas tous et que j'essaierai plutôt d'illustrer avec mes propos.

Quand j'évoque autour moi la MSA, une question revient régulièrement : c'est quoi la MSA ;

La MSA c'est d'abord la Sécurité Sociale du monde agricole qui permet de couvrir les principaux risques sociaux d'une vie de la naissance au décès et avec une approche adaptée aux spécificités du monde agricole :

- Santé, famille, logement, retraite..., nous intervenons à tous les âges de la vie
- Dans une logique de guichet unique pour prendre en compte la spécificité de votre monde professionnel, que vous soyez exploitant, employeur de main d'œuvre ou salarié
- Cette approche de guichet unique englobe la question de la prévention des risques professionnels et la médecine du travail
- Elle implique également le recouvrement des cotisations car si nous sommes assureur solidaire, cela ne peut pas se faire sans un financement pour lequel nous avons des approches spécifiques dans un cadre réglementaire prévu par le législateur
- La MSA est dans une logique d'approche individualisée pour les situations spécifiques lorsque la situation de vie ou la situation professionnelle le nécessite
- Et c'est aussi un accompagnateur du monde rural à travers son action sanitaire et sociale
- Tout ceci dans un fonctionnement démocratique, votre élection récente et votre présence à cette Assemblée Générale en sont l'illustration parfaite

Avant d'aller plus loin je vous propose une visite virtuelle de nos locaux et une rencontre avec nos salariés.

La MSA Sud Champagne, ce sont 63 500 assurés aubois et haut-marnais qu'ils soient non-salariés, salariés, actifs, retraités ou encore ayant-droit.

Point d'attention sur la manière de lire ces chiffres : un bénéficiaire d'une pension de retraite peut ne pas être dans les assurés maladie car rattaché au régime général pour la couverture maladie.

En 2024, les prestations versées s'élevaient à 313 millions d'euros dont les 2/3 sont des prestations retraite.

Retraite : 210 M€

Santé : 85,8 M€

Famille : 11,6 M€

Accident du travail : 6,8 M€

Evidemment ces prestations doivent être financées et cela passe par les cotisations, domaine qui est également une mission de la MSA.

En 2024 les cotisations émises représentaient 179 millions d'euros.

Aussi vous l'aurez vite calculé : pour 1 euro de cotisations, la MSA Sud Champagne reverse 1,70 euros de prestations.

Les modalités de calcul de ces cotisations sont définies par les Pouvoirs Publics avec une logique basée sur les revenus.

Les prestations légales, définies également par le législateur sont quant à elle versées en fonction des situations de vie et des besoins.

Enfin, les prestations extralégales d'action sociale s'élèvent à 2,4 millions d'euros, qu'elles soient versées en prestations individuelles (par exemple l'aide-ménagère pour le maintien à domicile des personnes âgées) ou en actions collectives (subventions aux associations).

Et quelles sont ces prestations que verse la MSA ? C'est ce que je vous propose de regarder maintenant en commençant par celle qui nous concerne toutes et tous, la santé.

La santé

En 2024, les dépenses d'assurance maladie augmentent de près de 9 % en lien avec l'augmentation des patients en Affection Longue Durée.

D'où l'importance, pour maîtriser ces dépenses de santé, de continuer à développer la prévention.

La MSA a déployé en 2024 l'action nationale Mon bilan prévention avec comme cible la tranche d'âge 60-65 ans permettant de cibler les maladies chroniques, d'améliorer leur prise en charge et de prévenir les éventuelles pertes d'autonomie future.

S'il nous appartient de déployer les actions en lien avec les orientations nationales de santé publique, l'action sanitaire en MSA répond aussi aux initiatives locales et un exemple est celui de l'appel à projet « coup de pouce prévention » pour lequel le lycée forestier de Croigny a été primé pour une action « cocktail sans alcool ».

La MSA est également impliquée dans la coordination partenariale des réflexions et actions permettant d'améliorer la santé de nos concitoyens au plus près des territoires et notre implication dans les contrats locaux de santé en est l'illustration parfaite.

Cette implication se retrouve aussi à travers ce que nous pouvons appeler le groupe MSA au sein duquel nous avons développé des associations dont MSA Services.

Cette dernière a comme finalité l'ingénierie sociale sur les territoires et, dans ce cadre, assure l'animation et la coordination des Contrats Locaux de Santé au sein des collectivités qui nous ont fait confiance. Ce sont 4 nouveaux CLS en 2024 avec les communautés de communes de :

Pays d'Othe

Vendeuvre/Soulaines

Saint Dizier

Troyes Champagne Métropole

La famille

Nos dépenses liées à la famille s'élèvent à plus de 11 millions d'euros soit une baisse de l'ordre 12%.

Le domaine des Prestations Famille est vaste : allocations familiales, allocations liées à la petite enfance, allocations adulte handicapé, allocations logement, RSA, prime d'activité, ...

La MSA Sud Champagne est très impliquée dans la vie du réseau national des MSA et dans ce cadre assure des missions nationales pour le compte des 35 MSA. C'est le cas de l'ARIPA et l'AVVC sont gérées au profit des 35 MSA.

Cette mission a été particulièrement mise en valeur en 2024 avec la visite de la Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

L'action vers les familles se décline aussi en actions collectives.

Je souhaite valoriser quelques actions phares initiées ou soutenues par la MSA en 2024.

La maison des 1 000 jours d'Arcis Mailly Ramerupt, la MSA accompagnant tous les projets des maisons des 1 000 jours en lien avec la Caf et le Conseil Départemental qui est un axe majeur dans la politique de prévention en matière de petite enfance.

Ces accompagnements passent notamment par les appels à projet Grandir en Milieu Rural qui ont permis d'accompagner 54 projets.

Je ne vais pas les citer tous, bien sûr mais juste 2 :

- La Ligue de l'enseignement pour un projet de « superbus » itinérant sur les communautés de communes des Trois forêts, Meuse Rognon et le Pays Chaumontais
- Les Familles Rurales de l'Aube pour leur dispositif de mobilité solidaire sur les territoires des communautés de communes Seine et Aube et Orvin Ardusson

Et la première fête des familles à Saint Blin dans le cadre de la charte des familles initiée en 2023.

Les jeunes

Les jeunes ne sont pas oubliés dans l'action de la MSA. Ils peuvent bénéficier de différentes aides : pour la poursuite d'études, le BAFA, le permis de conduire, ...

Un groupe de 4 jeunes a participé à l'appel à projet jeunes en 2024, avec une exposition photo "biodiversité d'ici et d'ailleurs". Ils sont arrivés en seconde position du vote des internautes.

Et 80 élèves des lycées agricoles de St Pouange et de Croigny ont assisté à une action de sensibilisation à la santé mentale lors d'une soirée débat-théâtral.

La retraite

Nos dépenses liées à la retraite s'élèvent à 210 millions d'euros et comme je vous le disais, elles représentent près de 2/3 des prestations versées.

En 2024, nos conseillers se sont mobilisés pour réaliser les rendez-vous de la retraite.

Quelle que soit la situation, les rendez-vous de la retraite sont l'occasion pour les adhérents d'échanger facilement et gratuitement avec un conseiller. Ils peuvent obtenir des conseils personnalisés en fonction du parcours professionnel et personnel, ajuster leurs choix de carrière et préparer leur départ à la retraite.

L'enjeu pour la MSA Sud Champagne est également que le droit à la retraite soit ouvert au plus vite lorsque l'assuré en fait la demande. Mais, vous l'imaginez bien, instruire un dossier de retraite peut être long car il convient de reconstituer la carrière et calculer le droit précis.

C'est pour cela que nous incitons nos assurés à transmettre leur demande au moins 4 mois avant la date d'entrée en jouissance de leur droit à la retraite. Et c'est d'ailleurs sur ce délai que nous sommes évalués notamment par les Pouvoirs Publics.

En effet, tous les 5 ans, la CCMSA négocie avec l'Etat notre Convention d'Objectifs et de Gestion qui fixe nos engagements et également les moyens alloués pour réaliser nos missions.

Cette évaluation se fait à travers une centaine d'indicateurs. Rassurez-vous, je vais vous épargner le passage en revue de ces indicateurs mais puisque nous parlons retraite, sachez qu'en 2024 nous avons un objectif de 80% des demandes déposées 4 mois avant l'entrée en jouissance traitées.

Le service d'action sociale est aussi très impliqué pour améliorer le quotidien de nos seniors et nous avons consacré 673 000 € en 2024 sur les actions relatives au bien-vieillir.

Ainsi, le prix agir avec les aînés connaît un beau succès depuis plusieurs années. Et en 2024, les administrateurs membres du CPASS ont fait le choix de primer 6 établissements au lieu de 3 :

- Le centre Jean-François BONNET de Riaucourt
- L'EHPAD les Gêraniums de La Chapelle Saint Luc
- Le Centre Hospitalier Saint Nicolas de Bar sur Aube
- L'espace Vall'âges de Joinville
- L'EHPAD la Salamandre de Lusigny sur Barse
- L'EHPAD la Trincassaye de Langres

Cet engagement pour le bien-vieillir se retrouve également dans les approches du Groupe MSA avec notamment l'association Présence Verte dans laquelle la MSA est très impliquée. Pour mémoire, Présence Verte a vocation à proposer des solutions de téléassistance à domicile mais a également développé son activité avec la protection des travailleurs isolés.

La relation de services avec nos adhérents

Vous pouvez constater à travers cette présentation que la MSA est une entreprise engagée sur son territoire. Au-delà du versement des prestations légales et extra-légales, cet engagement passe aussi par l'accompagnement au téléphone, dans les accueils, en mode dématérialisé, ..., c'est la relation de services :

84 000 appels reçus

25 000 mails

9 000 visites à Chaumont et Troyes

Comme promis, je reviens sur les objectifs de la COG mais cette fois sur le taux d'appels aboutis.

Là, notre objectif fixé par les pouvoirs publics n'est pas atteint chaque trimestre. Et nous avons mis un plan d'action en place qui a permis d'atteindre 89 % pour un taux attendu du 90 % à fin 2024.

Au-delà des chiffres, la carte que vous voyez à l'écran montre bien que nous mettons tout en œuvre pour respecter les orientations données par le Conseil d'Administration à savoir assurer une présence territoriale. Cette présence peut prendre plusieurs formes en sachant que nous continuons à nous engager dans les dispositifs France Services.

Une autre mission de la MSA Sud Champagne est d'accompagner les exploitants, les employeurs et leurs salariés et aussi de recouvrer les cotisations :

- Plus de 6 800 exploitants
- Plus de 4 100 employeurs
- Et 10 200 salariés

Ce qui implique 179 millions de cotisations émises réparties entre :

- Les cotisations des non-salariés pour 80,6 millions
- Les cotisations sur salaire pour 91,8 millions
- Et les cotisations prises en charges par l'état pour 6,7 millions
- Et 143 millions de contributions et autres cotisations pour le compte de tiers

Et encore une fois si nous nous devons de recouvrer ces cotisations, nous réalisons cette mission dans une logique d'accompagnement et en regardant chaque situation individuelle particulière que nous pouvons repérer ou qui nous est signalée.

Chaque année, des prises en charge de cotisations sont attribuées. En 2024, 337 exploitants en ont bénéficié.

Au 1^{er} janvier 2024, le dispositif TESA simplifié a basculé en format DSN. Ce service en ligne bien connu des employeurs, complètement revisité et modernisé pour répondre aux besoins, a été présenté lors de réunions. Plus de 1 000 employeurs l'ont utilisé en 2024.

Il est important de rappeler que le TESA a vocation à proposer une solution facilitant les déclarations nécessaires à l'embauche.

De nombreuses autres actions ont été réalisées en 2024, comme l'accompagnement des éleveurs touchés par la FCO, la participation auprès des préfectures et de la profession pour la simplification administrative, ...

Enfin, la Santé Sécurité au Travail a pour objectif de trouver des solutions de prévention adaptées à chaque situation, tant individuelles que collectives :

- 275 interventions en entreprises
- 2 673 consultations médicales et entretiens infirmiers

Par ailleurs, 2 contrats de prévention ont été signés en 2024.

Le plan de prévention du mal-être en agriculture

Vous le savez, la MSA Sud Champagne est pilote de la démarche.

Entre accompagnements individuels et actions collectives de sensibilisation, la prévention du mal-être a été un objectif fort tout au long de l'année :

- 63 situations ont été orientées vers un travail social pour un accompagnement personnalisé.
- La cellule REAGIR a accompagné 106 exploitants.

Enfin, le réseau des sentinelles a poursuivi sa montée en charge avec 173 sentinelles formées et opérationnelles.

Je tiens à vous faire part d'autres actions, non exhaustives :

- Le lancement du répit administratif pour permettre aux exploitants de reprendre pied dans leurs démarches
- La sensibilisation des salariés d'OPA
- La première action collective autour du bien-être
- L'organisation d'un Noël en famille

J'espère que j'aurai réussi à vous convaincre que nos 260 salariés de la MSA se mobilisent au quotidien pour vous apporter à vous et aux personnes que vous représentez à travers votre mandat de délégué, les services attendus.

Aussi, cette Assemblée Générale est l'occasion de vous prendre à témoin pour remercier chacune et chacun des salariés de la MSA Sud Champagne et aussi de ce que nous pouvons appeler le groupe MSA intégrant nos associations MSA Services, Présence Verte et ASEPT pour tout le travail mené sur nos deux départements de l'Aube et la Haute Marne.

Je connais leur engagement, qui va d'ailleurs bien au-delà de leur qualité de salarié, puisque certaines et certains d'entre eux se sont présentés et ont été élus délégués.

Si vous me le permettez, ne pouvant pas faire venir tout le monde à côté de moi, je vais inviter leurs agents de direction à me rejoindre afin de vous les présenter et de mettre un visage sur leur nom :

- Monsieur David Marcoup, Directeur adjoint en charge de tous les secteurs Prestations et des Ressources Humaines
- Monsieur Steve Gheno, Directeur Comptable et Financier et à qui sont également rattachés les services logistique, informatique, budgétaire et contrôle de gestion
- Monsieur Bastien Ghirardo, Sous-Directeur en charge de l'Action Sanitaire et Sociale, de la Relation de Service, et qui assure en parallèle la direction des associations de l'Offre de Service
- Monsieur Paul Wormser, Sous-Directeur Service aux entreprises à qui sont rattachés les services Cotisations, la prévention des risques professionnels, le service de santé au travail et le plan de prévention du mal-être

Ces personnes composent le comité de direction de la MSA Sud Champagne en sachant que nous avons également un dernier membre de ce comité de direction qui ne pouvait pas être avec nous aujourd'hui : le Dr Stéphane Hue Médecin, Chef du Contrôle Médical.

LECTURE ET VOTE DES RESOLUTIONS

Ce point a été présenté par Steve GHENO, Directeur Comptable et Financier

Les décrets prévoient que seule l'affectation du résultat de la Santé au Travail résulte d'une résolution d'Assemblée Générale. La proposition d'affectation de ce résultat est établie en application des dispositions des textes en vigueur.

Première résolution : constatation des résultats

L'Assemblée Générale constate le résultat excédentaire de gestion de la Santé au Travail pour l'exercice 2024, pour un montant de 361 502,08 €.

Le montant de la réserve 2024 était de 310 009,18 € et notre montant de réserve maximum est porté à 430 040,25 € (soit la moitié des charges annuelles de 860 080,49 €).

Deuxième résolution : affectation du résultat de la Santé au Travail pour 2024

Sur proposition du Directeur Comptable et Financier, l'Assemblée Générale valide l'affectation du résultat 2024 du service santé au travail :

- à la réserve pour un montant de 120 031,07 €, portant ainsi le montant de la réserve à 430 040,25 €
- la soule de 241 471,01 € est remontée à la Caisse Centrale MSA.

Sur proposition du Président, les deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président, remercie à nouveau tous les participants de leur présence et clôture l'Assemblée Générale ordinaire.

OUVERTURE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Avant de passer aux opérations de vote, le président souhaite revenir sur les élections MSA et propose d'écouter le message de Jean-François FRUTERO, Président national ainsi que celui de Thierry MANTEN, 1^{er} Vice-Président et Anne-Laure TORRESIN, Directrice Générale de la Caisse Centrale MSA.

Les opérations de dépouillement se sont tenues le 22 mai dernier, à Troyes et à Chaumont, avec le concours actif de scrutateurs, de délégués, d'administrateurs, et de membres du personnel, sous le contrôle des commissions électorales. Tout s'est déroulé dans une ambiance sérieuse et sereine, grâce au professionnalisme de chacun.

Je tiens à remercier les 7 000 adhérents qui se sont mobilisés et ont voté, les 330 candidats, les organisations syndicales professionnelles et surtout vous les 220 délégués de la MSA Sud Champagne pour votre élection ou réélection.

Je sais que vous saurez être des relais efficaces sur nos territoires et auprès de nos adhérents.

1er collège : 84 élus – taux de participation 27.67 %

2e collège : 98 élus – taux de participation 16.10 %

3e collège : 38 élus – taux de participation 20.99 %

Taux de participation global (tous collèges confondus) 20.99 %.

Au plan national, ce sont 16 133 délégués cantonaux qui représenteront la MSA au cours des 5 prochaines années. Avec un taux global de participation de 18,05 %.

La MSA Sud Champagne a largement contribué à ce résultat puisqu'elle a obtenu un taux de participation globale près de 21 %.

La MSA prend acte de cette mobilisation (1 adhérent sur 5 a voté) qui est à mettre en perspective avec d'autres scrutins professionnels (4,07 % aux élections TPE en 2024).

Ces résultats sont malheureusement le reflet du profond désarroi du monde agricole (exprimé en automne dernier), confronté à plusieurs crises : rémunération, manque de considération, ... La MSA subit en quelque sorte ce contexte de crises qui sont éloignées des sujets sociaux qu'elle porte, et qui la conduisent à se mobiliser pour être aux côtés de ses adhérents. Ils sont aussi le signe d'un essoufflement dans la mobilisation électorale après les élections des Chambres qui ont précédé les nôtres.

Ce résultat peut aussi traduire une forme de méconnaissance de nos ressortissants vis-à-vis de notre modèle de protection sociale et démocratique qui peut entraîner de la démobilisation pour ces élections.

Vous êtes donc 220 délégués élus pour 5 ans. Nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner dans votre mission qui j'espère vous apportera beaucoup de satisfaction.

Je vous propose à nouveau de visionner une petite vidéo pour vous présenter, si besoin était, votre rôle.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration d'une caisse pluri départementale est composé de **29 administrateurs**.

- **27 administrateurs élus** se répartissant comme suit :

Aube	1 ^{er} collège	5 administrateurs	soit <u>14 administrateurs</u>
	2 ^{ème} collège	6 administrateurs	
	3 ^{ème} collège	3 administrateurs	
Haute-Marne	1 ^{er} collège	4 administrateurs	soit <u>13 administrateurs</u>
	2 ^{ème} collège	6 administrateurs	
	3 ^{ème} collège	3 administrateurs	

et 2 administrateurs désignés par les UDAF :

Aube	1 administrateur	
Haute-Marne	1 administrateur	soit <u>2 administrateurs</u>
Au total		29 administrateurs

Participent également 3 représentants du personnel désignés par le CSE.

ORGANISATION DU VOTE

Concernant les opérations de vote, pour les caisses dont la circonscription s'étend sur deux ou plusieurs départements, un bureau de vote doit être constitué par département pour chacun des collèges.

Vous trouverez donc, comme pour l'émargement les 3 bureaux de vote Aube et les 3 bureaux de vote Haute-Marne.

MODALITES PRATIQUES DU VOTE

Chacun des délégués dispose de son matériel de vote (tenant compte des mandats).

Concernant le 2^e collège, il s'agit d'un scrutin de liste : les mandats des administrateurs seront attribués dans l'ordre de présentation de chaque liste, en faisant application de la représentation proportionnelle avec répartition complémentaire selon la règle du plus fort reste.

Concernant les 1^{er} et 3^e collèges, la règle essentielle est que le nombre de candidats désignés dans sur un même bulletin de vote ne doit pas excéder le nombre de postes à pourvoir, faute de quoi le vote ne peut être pris en considération ; il est possible de panacher et de rayer les noms des candidats sur les bulletins comportant plus d'un candidat.

Les administrateurs des 1^{er} et 3^e collèges sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, c'est-à-dire non compris les votes nuls ou blancs et relative au 2^e tour.

CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE

Le Président propose la composition des bureaux de vote.

		1^{er} collègue	2^e collègue	3^e collègue
HAUTE-MARNE	<i>Président</i>	Bernard FLAMMARION	Loïc WATIER	Richard BOURBON
	<i>Assesseur</i>	Éric COURAGEOT	Gaétan VAUTRIN	Olga PRADELLE
	<i>Secrétaire</i>	Alexandra BOUVRET	Nathalie GIRARDIN	Nicolas AMBLARD

		1^{er} collègue	2^e collègue	3^e collègue
AUBE	<i>Président</i>	Hubert PROT	Marie-Cécile CADOT	Benoit DUMONT
	<i>Assesseur</i>	Thibaut MUNIER	Yves MENSION	Anne-Sophie FRANQUET
	<i>Secrétaire</i>	Elise PEREE	Karine BOURGOIN	Jean François ROSSELLE

PRESENTATION DES CANDIDATS

Le Président invite ensuite chaque membre ou représentant de listes à bien vouloir se présenter à l'ensemble des délégués.

HAUTE MARNE	AUBE
1^{er} collège	
ENSEMBLE POUR L'AGRICULTURE Julie BELARGENT Éric COURAGEOT Éric LEROY Carole BOURBON	FDSEA-JA-SGV Hubert PROT Jean-Pierre ROBERT Éric PETIT Thierry BELORGEOT Celia GAUDY
2e collège	
CFDT Antonio PEREIRA Alix PRODHON Loïc WATIER Alain OFFROY Christophe BEURTON Ruddy FRANZ Philippe GIRAULT Isabelle GENY Daniel BOURG Johanne BERNON Mathieu CAUSSIN Gaëtan VAUTRIN	CFDT Agri-Agro Fabien DEQUAIRE Marie-Cécile CADOT Lionel LEITZ Nadège CANNARD Sylvain DARLEY Edith GIROST Sébastien CARRE Jessica ROBERT Yves MARTIN CFE-CGC Léa BOIZARD Cédric DAOUZE Jean-François LOUIS Florian ELIE Yves MENSION Franck BOURGOIN
3e collège	
ENSEMBLE POUR L'AGRICULTURE FDSEA de la HAUTE-MARNE Mandataire : Olga PRADELLE GAEC DU CHEVAL BLANC Mandataire : Richard BOURBON Frédéric MUTZ	FDSEA-SGV-JA SERVICE DE REMPLACEMENT DE L'AUBE Mandataire : Anne-Sophie FRANQUET VIGNES VINS SERVICES Mandataire : Benoit DUMONT SAS CHAMPAGNE DANIEL BILLETTE Mandataire : Sabine JOBERT

OPERATIONS ELECTORALES

La présentation effectuée, le Président déclare ouvert le scrutin et fixe la durée de vote à **30 minutes**.

Après avoir déclaré à 16 h la clôture du scrutin, le Président fait procéder aux opérations de dépouillement.

PROCLAMATION DES RESULTATS

Sont élus, administrateurs de la MSA Sud Champagne :

HAUTE MARNE	AUBE
1^{er} collège	
ENSEMBLE POUR L'AGRICULTURE Julie BELARGENT Eric COURAGEOT Eric LEROY Carole BOURBON	FDSEA-JA-SGV Hubert PROT Jean-Pierre ROBERT Eric PETIT Thierry BELORGEOT Celia GAUDY
2e collège	
CFDT Antonio PEREIRA Alix PRODHON Loïc WATIER Alain OFFROY Christophe BEURTON Ruddy FRANZ	CFDT Agri-Agro Fabien DEQUAIRE Marie-Cécile CADOT Lionel LEITZ Nadège CANNARD CFE-CGC Léa BOIZARD Cédric DAOUZE
3e collège	
ENSEMBLE POUR L'AGRICULTURE FDSEA de la HAUTE-MARNE Mandataire : Olga PRADELLE GAEC DU CHEVAL BLANC Mandataire : Richard BOURBON Frédéric MUTZ	FDSEA-SGV-JA SERVICE DE REMPLACEMENT DE L'AUBE Mandataire : Anne-Sophie FRANQUET VIGNES VINS SERVICES Mandataire : Benoit DUMONT SAS CHAMPAGNE DANIEL BILLETTE Mandataire : Sabine JOBERT

Aux 27 administrateurs qui viennent d'être élus, s'ajoutent les deux membres désignés par les UDAF :

- au titre des salariés : Didier PETIT (Haute-Marne)
- au titre des non-salariés Marie-Louise VIREY (Aube)

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Le Président adresse ses félicitations aux administrateurs nouvellement élus. Il leur demande de bien vouloir monter à la tribune pour une photo.

Il invite enfin tous les membres de l'assemblée à se retrouver autour d'un vin d'honneur et précise qu'un premier Conseil d'Administration se tiendra l'après-midi à 17 h 30.

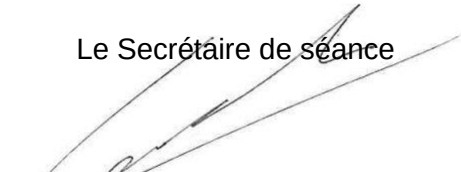
Fait et délibéré à Colombey-Les-Deux-Églises, le 19 juin 2025.

Le Président



Éric PETIT

Le Secrétaire de séance



Arnaud LANCHON-DUMONTIER